

Notification préalable d'une concentration**(Affaire COMP/M.5984 — Intel/McAfee)****(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

(2010/C 329/10)

1. Le 29 novembre 2010, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) n° 139/2004 du Conseil ⁽¹⁾, d'un projet de concentration par lequel l'entreprise Intel Corporation («Intel», États-Unis) acquiert, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement CE sur les concentrations, le contrôle de l'ensemble de l'entreprise McAfee Inc («McAfee») par achat d'actions.

2. Les activités des entreprises considérées sont les suivantes:

- Intel: mise au point et production de produits intégrés de pointe faisant appel à la technologie numérique, principalement de circuits intégrés, destinés à des industries telles que celles de l'informatique et des communications,
- McAfee: conception et développement de produits et de services de sécurisation des technologies de l'information.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement CE sur les concentrations.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Elles peuvent être envoyées par télécopie (+32 22964301), par courrier électronique à l'adresse COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu ou par courrier, sous la référence COMP/M.5984 — Intel/McAfee, à l'adresse suivante:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffé des concentrations
J-70
1049 Bruxelles
BELGIQUE

⁽¹⁾ JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement CE sur les concentrations»).